

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Editorial | 1-2 |
| Vacances | 2 |
| Constat médical et violences conjugales | 3-4 |
| Rachat du 2 ^e pilier | 5 |
| Ligue genevoise contre le cancer | 6 |
| Candidatures | 7-9 |
| Mutations | 9 |
| Petites annonces | 10 |
| A vos agendas! | 11 |

A vos agendas!

Retenez les dates des
Assemblée générales
ordinaires de cette année:

les lundis 25 mai et
16 novembre 2009
dès 19 h 00.



Urgences surchargées

Vous êtes nombreux à vous être étonnés ce 5 janvier en regardant le journal de la TSR. Surtout quand Darius Rochebin a expliqué avec la complicité du professeur Sarasin que la surcharge du service des urgences des HUG était due à la désertion des cabinets de médecine de ville et que «beaucoup de médecins arrivés qui gagnent bien leur vie ne veulent pas se sacrifier pendant les fêtes».

La première erreur fondamentale, c'est que les médecins de premier recours ne ferment pas leur cabinet parce qu'ils gagnent bien leur vie. C'est plutôt le contraire qui se passe pour tous ceux qui ne vivent que de Tarmed. Par volonté politique, les prix des prestations n'ont pas augmenté depuis plus de vingt ans alors que les charges prennent l'ascenseur. Gérer économiquement le cabinet est donc une question de survie. Pendant les fêtes de fin d'année, la ville est désertée et personne ou presque ne consulte, sauf urgence. C'est donc le bon moment pour libérer son personnel et prendre un peu de repos avec un minimum de pertes, car maintenir ouvert un cabinet pour une activité fortement réduite est simplement contraire aux principes d'économicité qu'on nous impose jusque dans la LAMal.

M. Rochebin ignore probablement que les médecins privés ne sont payés que pour les prestations qu'ils ont effectivement fournies, et pas pour la disponibilité d'un service de garde. C'est un peu comme si les pandores n'étaient rémunérés que pour les

amendes qu'ils ont infligées ou les coups de bâton qu'ils ont donnés, mais pas pour leur présence préventive lors d'une manifestation... Tandis que, pour le service de dépannage que je n'utilise presque jamais, le Touring Club encaisse mes cotisations, ou que je paie près de cinq cents francs pour le service de dépannage de mon chauffage que je n'ai actionné qu'une fois en dix ans. L'entretien inclus représentant une à deux demi-heures de travail par an, je vous laisse estimer le prix moyen d'une intervention.

Deuxième erreur, le service des urgences s'est spécialisé, professionnalisé, et le professeur des urgences en est l'incarnation et le défenseur. La FMH vient d'ailleurs d'approuver un titre de formation approfondie en médecine d'urgence hospitalière. Le citoyen qui fait mal la différence entre le petit bobo et l'urgence médicale majeure se précipite de préférence là où il sait que l'on dispose de tous les moyens pour régler son problème en première ligne. Si donc l'urgentiste est un nouveau spécialiste qui s'affiche comme tel, il ne doit pas se plaindre que le patient s'adresse directement à lui, dans un centre qui dispose de moyens techniques considérables, quand nous savons que même le laboratoire risque de disparaître du cabinet médical par la volonté des autorités fédérales.

Et il y a cette confusion bien entretenue entre service d'urgence et consultation urgente à domicile. Cette dernière a la faveur de ceux qui ne peuvent se

Ä

K

ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS

C

M

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins...

le partenaire qui opère là où vous en avez besoin.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

déplacer facilement, ou qui ont compris qu'il vaut mieux attendre le docteur chez soi plutôt que faire la queue dans un service d'urgence encombré. La consultation urgente est coûteuse en ressources, par conséquent chère et c'est l'avis des assureurs comme des patients qui ne se retiennent pas pour autant d'y recourir. Elle est exceptionnellement bien développée à Genève avec trois services privés différents et il serait absurde que chaque médecin en cabinet assure en plus lui-même une disponibilité étendue.

La troisième erreur, François Sarasin la fait en souhaitant la multiplication des cabinets de groupe avec horaire étendu, mais en oubliant simplement de mentionner ce qui existe. Les HUG n'ont pas le monopole des services d'urgence et plusieurs services privés de qualité sont accessibles à tous sur les deux rives. Or les Genevois ignorent encore trop souvent que l'assurance de base prend en charge les consultations dans tous les services d'urgence du canton. Voilà une information qui aurait été utile et aurait pu contribuer à décharger un peu les HUG.

Reste que la consommation instantanée est profondément ancrée dans les habitudes et que personne ne sait com-

ment freiner le recours aux services d'urgence. Chaque erreur médicale relatée dans les médias inquiète et pousse à consulter sans délai, à tout propos. La garde permanente mise en place par notre association en 1937 permettait d'atteindre un médecin 24 heures sur 24. Durant ses cinq premiers mois d'activité, ce service a reçu moins d'un appel par jour. Au début des années soixante, les appels atteignaient le millier par mois et l'AMG écrivait dans la presse pour appeler à la modération : la garde permanente est un service d'urgence pour les cas graves et non une bonne à tout faire, il ne faut pas le déranger inutilement. « Un état fébrile, la nécessité d'un certificat médical, et d'autres choses de ce genre doivent être résolument écartées, comme aussi certains appels saugrenus, par exemple celui qui émanait d'une propriétaire de chimpanzé qui désirait un médecin parce qu'elle n'osait pas déranger son vétérinaire » (*Journal de Genève* du 22 février 1963).

Pierre-Alain Schneider

Vacances

A propos du Journal de la TSR du 5 janvier 2009, 19h30

J'ai honte...

C'est vrai, je suis parti en vacances, je l'avoue. Mea culpa, mea maxima culpa. Je ne recommencerai plus. Je vous le jure sur la tête à Couchepin.

J'ai vraiment eu honte, lorsque j'ai vu le journal télévisé de l'autre jour (le 5 janvier à 19h30 sur le TSR).

Les urgences de l'hôpital cantonal de Genève ont débordé à cause de mon inconscience.

Mes patients, complètement déboussolés par mon absence, se sont rués vers les lumières de la science et de la connaissance.

Je le promets, je vais de nouveau travailler 7 jours sur 7, le samedi et le dimanche étant consacrés à la papperasse et à l'écriture des expertises.

Et puis les vacances, ce n'est pas bon.

On se remet à réfléchir, à apprendre et à voir d'autres choses, à se dire qu'on est des crétins de travailler autant et que peut-être il serait bon de tout envoyer valser.

Tiens, je vais faire banquier. Un métier plein d'avenir.



Bertrand Buchs

En 2008, chaque client CaduMed a économisé sur :

- ses frais de laboratoire, par exemple :

Frottis de gorge (SHA) : 3,975 SFrs/test
Tests de grossesse 20UI/ml : 2.- SFrs/test
Stix urinaires, 10 paramètres : 56,30 SFrs/100 stix

- les draps d'examen, par exemple :

Gaufré, collé pointe à pointe, 50m : 6,75 SFrs/rl
Gaufré-collé, plastifié, 57m : 9,30 SFrs/rl

- les produits de désinfection :

Amphospray 41, pour surfaces et instruments : 27,5 SFrs/litre

Alors, rendez-vous
vous aussi sur
www.cadumed.ch

CaduMed

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info @cadumed.ch

L'importance du constat médical dans les situations de violences conjugales et familiales

En quelques années, la problématique «violences domestiques» est passée du stade de phénomène tabou à celui de fléau reconnu. L'ouverture du **Bureau du délégué cantonal aux violences domestiques**¹, le 8 janvier 2007, en est la parfaite illustration et est un signal fort à destination des personnes prises dans des situations de violences domestiques, mais aussi pour les professionnel-le-s genevois-es. Ses axes de travail s'ancrent dans la loi sur les violences domestiques (F 130)² qui stipule que le délégué, directement subordonné au Conseil d'Etat, remplit des tâches de coordination, d'évaluation et d'information.

Par «violences domestiques» est désignée une situation dans laquelle une personne exerce des **violences physiques** (gifle, coup de pied/de poing, morsure, cheveux arrachés, ...), **psychiques** (menace de mort, insulte, dénigrement, ...), **sexuelles** (viol conjugal, attouchement, exposition à du matériel pornographique contre la volonté de la personne, ...) ou **économiques** (vol d'argent, détournement de rente, ...) sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu.²

L'Organisation mondiale de la santé (2002) considère ces violences comme un **problème de santé publique** et souligne la place tenue par le corps médical: «la plupart des victimes sont en contact avec le système de santé à un moment de leur vie... endroit important où les victimes peuvent être aidées et, si nécessaire, orientées vers des services spécialisés.»³ A Genève, cette préoccupation est largement relayée au sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) à travers l'existence de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (C.I.M.P.V.)⁴ et du Groupe Protection de l'Enfant⁵. Dans la continuité, le Comité de direction des HUG a décidé d'instaurer un programme de soins "violences domestiques" en août 2007.⁶

Les médecins genevois sont régulièrement appelés à s'occuper de personnes impliquées dans de telles situations, qu'ils exercent en privé ou en institution, et à fournir des soins médicaux appropriés en rapport avec les souffrances énoncées et/ou exposées par les

victimes et/ou par les auteurs de ces comportements violents. Les résultats d'une étude, réalisée sur trois semaines au sein du Département de médecine communautaire des Hôpitaux universitaires de Genève en 2003, montrent que 28,6% des patients tout-venants interrogés par le personnel médical auraient subi au moins une fois des violences domestiques d'ordre physique, psychologique ou sexuel; 20,5% de personnes ayant répondu positivement ont indiqué que les violences étaient actuelles. Enfin, résultat surprenant, les femmes n'étaient que très légèrement surreprésentées.⁷

Effectuer un **constat médical** suite à une agression physique ou sexuelle fait partie de ces tâches. Malheureusement, certains médecins n'y apportent pas toute l'attention que cela suppose, probablement par méconnaissance de son importance pour les personnes victimes de violences domestiques. Comme le souligne la C.I.M.P.V., «les violences sont pour la plupart sanctionnées par la loi. Le système judiciaire et administratif en matière de violence se fonde sur la preuve, le plus souvent matérielle: or, ce sont les victimes plaignantes qui doivent apporter les preuves objectives de leurs allégations. Il est donc très important de rechercher et de mettre en évidence ces éléments et de les consigner dans des constats médicaux ad hoc. Par ailleurs, l'établissement d'un constat de lésions traumatiques n'est pas seulement un acte à portée juridique, il est aussi un acte thérapeutique, ce qui le rend incontournable. En effet, cela constitue l'opportunité de prendre en compte de manière globale les besoins des personnes victimes en termes d'accueil, de soutien socio-psychologique et/ou économique, de protection, de soins médicaux curatifs et prophylactiques.»⁸ Le constat facilite également le remboursement de nombreux frais directement en lien avec l'agression, soit par l'assurance accident ou, à défaut, par l'assurance maladie.

Le Bureau du Délégué aux violences domestiques milite aujourd'hui pour que l'ensemble des victimes de violences domestiques, quels que soit leur statut légal et leurs moyens financiers, et qu'elles soient majeures ou mineures, bénéficie de soins et obtienne

des constats médicaux d'excellente qualité, dans une temporalité relativement courte. A cette fin, il recommande que les constats médicaux soient dactylographiés, les blessures mesurées et décrites avec précision, et que des photos soient prises des blessures constatées, éléments souvent très utiles lors d'actions en justice. Enfin, il est recommandé que ces documents soient remis dans un délai approprié (max. dix jours) afin de faciliter les démarches entreprises auprès de la magistrature ou des assurances.⁹

C'est grâce à une action concertée entre les professionnels et à une vigilance accrue de chacun concernant ses propres prestations que l'aide aux victimes se renforcera.

David Bourgoz
Délégué cantonal aux violences domestiques

¹ Site du Bureau du Délégué aux violences domestiques: <http://www.ge.ch/violences-domestiques/>

² http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f1_30.html

³ Organisation mondiale de la santé (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève: Organisation mondiale de la santé.

⁴ Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence - Patient(e)s + de 16 ans - Hôpital cantonal, rue Michieli-du-Crest 24, 1211 Genève 14 - 022/ 372.96.41.

⁵ Groupe de protection de l'enfant - Patient(e)s de - de 16 ans - Hôpital des enfants, 6, rue Willy-Donzé, 1211 Genève 14 - 022/ 382 68 18.

⁶ <http://www.geneve.ch/violences-domestiques/doc/01b-12-07.pdf>

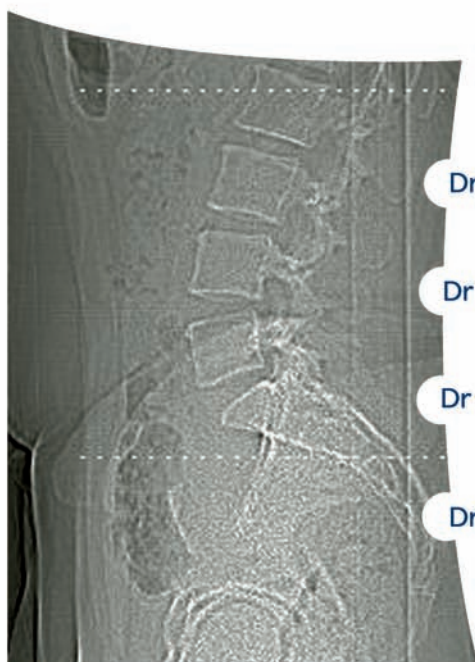
⁷ Poujouly, M-Ch. & Bourgoz, D. (2003). Rapport du projet-qualité: détection par les soignants de la violence domestique chez les patients consultants le Département de médecine communautaire. Genève: Hôpitaux universitaires de Genève.

⁸ Site internet de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (dernière consultation le 9 décembre 2008):

http://extranot.hcuge.ch/QuickPlace/medcom/PageLibraryC1256C800034B54A.nsf/h_20A2108F9D8568B5C1256C800034D457/69fbc89c893a19d5c1256c80003502cc/?OpenDocument

⁹ Pour plus d'informations:

http://extranot.hcuge.ch/QuickPlace/medcom/PageLibraryC1256C800034B54A.nsf/h_CEBC6822C0B62BF1C1256C800035C7AD/dbf4f08918486df8c1256ddb00464bf4/?OpenDocument (dernière consultation le 9 décembre 2008).



Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Roger Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie,
Echographie, Doppler,
Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur



rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève

+41 22 545 50 50

+41 22 545 50 51

• info@cird.ch • www.cird.ch

Incidences «nouvelles» des rachats au 2^e pilier sur le revenu des médecins indépendants soumis à l'AVS

Conformément à la demande qui nous a été faite par votre Association, nous venons par la présente confirmer ou mettre en lumière une information connue des milieux professionnels depuis le début de l'année 2008.

D'un coup d'œil:

Les rachats des prestations réglementaires effectués par les indépendants au 2^e pilier réduisent par principe, comme les cotisations, le revenu soumis à l'AVS à raison de 50% de la somme de rachat.

Au préalable, le rachat doit être autorisé à la fois par la LPP et par le fisc.

Il faut parallèlement rester attentif à la fixation du «salaire» assuré par le contrat LPP, compte tenu de cette «nouvelle» déduction.

En clair, cette pratique autorise les médecins concernés à passer dans leurs comptes la moitié du rachat de LPP, consenti au courant d'une année civile.

Effets directs:

Le bénéfice diminuant, la cotisation annuelle AVS de l'indépendant diminuera.

Fiscalement en revanche, on n'enregistrera aucun changement pour la déductibilité du rachat qui passera en lieu et place de 100% dans les déductions de la déclaration fiscale, à raison de 50% dans cette dernière et 50% comme dit plus haut dans les comptes.

Les représentants de l'autorité fiscale se réservent d'ailleurs le droit de répartir, dans leur pratique de taxation, cet effort de prévoyance sous des rubriques séparées.

Base légale:

Arrêté du Tribunal fédéral du 11 octobre 2007, ATF 133 V 563, téléchargeable sous www.bger.ch, sous la rubrique «ATF dès 1954 (Arrêts principaux)»-«ATF 133 V 563».

Champ d'application:

Confirmations demandées tant aux représentants des caisses de compensation FER à Genève que MEDI-SUISSE à St-Gall: en ce début d'année 2009, cette disposition reste en vigueur pour autant que l'administration fiscale concernée transmette de façon définitive l'ampleur du revenu et le capital propre investi

dans l'entreprise aux caisses de compensation AVS, pour qui ces indications ont un caractère obligatoire.

A ne pas omettre:

Une fois qu'elle aura reçu la décision de cotisation de la caisse où elle est affiliée, la personne astreinte à la cotisation devra vérifier si son revenu a été réduit en conséquence et, le cas échéant, former opposition contre la décision.

En tant qu'assurés sous le régime du 2^e pilier, les médecins sont invités à prendre bonne note des informations qui précèdent, au cas où eux-mêmes ou leurs mandataires ignoreraient tout ou partie de cette «nouvelle» pratique.

Jean-Charles Terraz,
Société fiduciaire GEFARCO S.A., Genève

PHARMACIE
— DE LA —
TOUR

Grand-Saconnex

www.automedication.ch

•location matériel médical

•livraison gratuite

Commandes

022 798 10 90

Fax 022 798 12 36

tour.ge@ovan.ch



ligue genevoise contre le cancer

Depuis 85 ans aux côtés des personnes malades

Partenaire reconnue et active dans le réseau socio-sanitaire du canton, la Ligue genevoise contre le cancer, en collaboration avec les médecins

- aide les personnes malades
- soutient leurs proches
- informe la population
- participe à la prévention
- invite aux dépistages
- encourage la recherche

Soucieuse d'être aisément accessible aux personnes concernées par la maladie cancéreuse, elle propose une **structure d'accueil, sans rendez-vous**, ouverte du lundi au vendredi de 11h à 19h, l'**Espace Médiane**, au 4, rue Micheli-du-Crest.

Sur place, une infirmière **spécialisée en oncologie et soins palliatifs** est toujours présente, offrant la possibilité d'être écouté, d'être orienté, de discuter l'information, de partager, de recevoir de l'aide (entre autres financière).

Visant des offres adaptées aux besoins de chacun, la Ligue propose également des **consultations infirmières sur rendez-vous**, dans ses bureaux. Elle met à disposition un **service de bénévoles** pour un accompagnement à domicile ou une aide ponctuelle.

La Ligue organise des **groupes de soutien**, des **conférences-brunchs** sur les sujets qui suscitent des

questions, des **café-rencontres**. La Ligue est mobile, sur demande, elle peut se rendre auprès des personnes qui le souhaitent ou des médecins qui le demandent!

Pour en savoir plus:

www.lgc.ch et ligue.cancer@mediane.ch

Merci de votre confiance et de votre soutien!

Lucienne Bigler-Perrotin
Directrice

GFP

GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
- Ouverture** d'un cabinet médical
- Remise et reprise** d'un cabinet médical
- Planification** financière
- Organisation** de séminaire

Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

www.gfpmiconsul.ch – E-mail : info@gfpmiconsul.ch

6193

Consultation spécialisée de la Plaie

La Haute Ecole de Santé, la Coopérative des Soins Infirmiers et le Groupe Médical d'Onex **ouvrent une consultation spécialisée de la Plaie.**

3 route de Loëx 1213 Onex / T 022 879 50 57

Une **prise en charge pluridisciplinaire** est proposée.

Cette consultation fonctionnera comme:

- **centre de formation pour les soignants et**
- **centre d'éducation pour les patients.**

Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été approuvées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 5, al. 2 des statuts).

A la teneur de l'article 5, al. 5, dix membres actifs admis à titre définitif ou honoraire peuvent demander la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale, dans un délai de dix jours ouvrables à dater de sa publication dans *La lettre de l'AMG*. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis pour une durée de deux ans comme membre actif à titre probatoire.

Dr Jean-Michel AUBRY
HUG

Né en 1960, nationalité suisse

Diplôme de médecin, 1988

Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 1999

Etudes de médecine à Genève avec une année en Angleterre et Australie. Formation postgraduée à Genève, à San Diego (USA) et au CHUV. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, médecin adjoint agrégé au département de psychiatrie, dans le service de psychiatrie adulte.

Dr Djamel BENGUETTAT
Clinique médicale du Lignon
Place du Lignon 2
1219 Le Lignon

Né en 1961, nationalité suisse

Diplôme de médecin, 1992 (Algérie), reconnu en 2008

Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Après l'obtention de son diplôme de médecin en Algérie en 1992, il débute une formation postgraduée aux HUG dès 1993. Il entreprend 3 années de médecine générale en gériatrie, puis débute en 1996 sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie. Il est chef de clinique au service d'addictologie de GE dès 2000, responsable d'une consultation ambulatoire. Il est titulaire d'un master en thérapie groupale analytique. Depuis le 1er octobre 2008, il est installé au Centre médical du Lignon.

Dr Danièle CHEVEY BUCHS
Rue de l'Encyclopédie 12
1201 Genève

Née en 1961, nationalité suisse

Diplôme de médecin, 1987

Titres de spécialiste de psychiatrie et psychothérapie (d'adultes, et d'enfants et d'adolescents), 1997 et 2005

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1987, elle a accompli successivement une formation en psychiatrie adulte (assistante chez le prof. GARRONE et chef de clinique chez le prof. HAYNAL), couronnée d'une titre FMH en psychiatrie en 1997, puis une formation en pédopsychiatrie comme assistante et ensuite chef de clinique chez les prof. CRAMER et PALACIO conduisant au titre FMH en 2005.

Dr Thierry DI CLEMENTE
HUG

Né en 1971, nationalité belge

Diplôme de médecin, 1999 (Belgique), reconnu en 2005

Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2004 (Belgique), reconnu en 2005

Après avoir suivi ses études en Belgique et obtenu son diplôme de médecin en 1999 à l'Université Libre de Bruxelles avec mention « Distinction », il est parti travailler durant quatre ans au Centre Hospitalier de Luxembourg dans le service de psychiatrie du prof. Charles Pull. Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, il vit à Genève depuis octobre 2004 et occupe la fonction de chef de clinique dans le service de psychiatrie d'urgence de liaison et de crise du prof. A. Andreoli aux HUG.

Dr Michèle GRÜNENWALD

Groupe médical d'Onex

Route de Loëx 3

1213 Onex

Née en 1974, nationalité suisse

Diplôme de médecin, 1999

Spécialiste en médecine interne, 2006

Après avoir suivi ses études à Genève, elle a obtenu son diplôme de médecin en 1999. Elle a fait sa formation postgraduée à Payerne, Monthey et principalement aux HUG. Actuellement, spécialiste FMH en médecine interne, elle travaille au Groupe

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Candidatures (suite)

médical d'Onex depuis octobre 2008. Elle est en train de terminer sa formation en hypnose médicale et thérapeutique à l'Institut romand d'hypnose suisse.

Dr Katalin HODI
Rue Emile-Yung 8
1205 Genève
Née en 1954, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1978 (Hongrie)
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, 1982 (Hongrie)

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 1978, puis le titre de spécialiste ORL en 1982 à Budapest, elle a travaillé à l'hôpital pédiatrique Bethesda jusqu'en 1987 et elle s'est installée à Genève pour des raisons familiales.

Sa formation a été complétée par un engagement aux HUG, clinique ORL, avant de pratiquer au sein d'un groupe médical. Elle a obtenu le droit de pratique, après la reconnaissance de ses diplômes en 2006. Actuellement elle s'est installée à Genève comme spécialiste ORL.

Dr Laurent HÖHN
Clinique des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Né en 1960, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1986
Spécialiste en anesthésiologie, 1995

Il a suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1986. Il a poursuivi une formation de médecine interne et en anesthésiologie, couronnée par un diplôme de spécialiste en anesthésiologie. De 2000 à 2008, il a occupé un poste de médecin-chef aux Etablissements Hospitaliers du Nord-Vaudois (Yverdon-les-Bains). De retour à Genève, il travaille à la clinique des Grangettes.

Dr Karen KINKEL
Institut de Radiologie
Clinique des Grangettes
Née en 1962, nationalité allemande
Diplôme de médecin, 1993 (France), reconnu en 2002
Titre de spécialiste en radiologie, 1993 (France), reconnu en 2002

Après ses études de médecine et l'obtention du diplôme de médecin et spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale à Paris en 1993, elle a été cheffe de clinique pendant 4 ans en imagerie de la femme à l'hôpital Necker à Paris, puis *Visiting Assistant Professor* à l'hôpital Moffit de San Francisco pendant 3 ans. Médecin adjoint aux HUG entre 1999 et 2003, elle s'est installée à la clinique des Grangettes en mars 2003, suivi de l'obtention du titre de privat-docent à la Faculté de médecine de Genève en 2004.

Dr Laurent KOGLIN
Hôpital de la Tour
1217 Meyrin
Né en 1974, nationalités suisse et allemande
Diplôme de médecin, 2000
Titre de spécialiste en médecine physique et réadaptation, 2007

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, il a effectué une formation FMH en médecine physique et rééducation aux HUG. Par la suite, il est parti effectuer un stage d'une année à l'université de British Columbia, Vancouver, en médecine du sport. Dès janvier 2009, il travaillera comme médecin indépendant à l'hôpital de la Tour en médecine du sport.

Dr Sandrine JACOB
Route de Chêne 11
1207 Genève
Née en 1967, nationalité française
Diplôme de médecin, 1999 (France), reconnu en 2004
Titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique, 1999 (France), reconnu en 2004

Après avoir suivi ses études de médecine à Paris, elle a été interne des hôpitaux de Rennes, puis cheffe de clinique à l'hôpital Cochin à Paris pendant 4 ans, en gynécologie-obstétrique et notamment en chirurgie laparoscopique. Elle rejoint les HUG en 2003 en qualité de cheffe de clinique, puis de médecin adjoint depuis 2003. Elle s'installe en ville de Genève le 5 janvier 2009 et opère dans les cliniques.

Dr Béatrice MONNIER
Clinique Générale Beaulieu,
1206 Genève
Née en 1970, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1998
Titre de spécialiste en radiologie, 2006
Diplômée de la faculté de médecine de Genève en 1998, elle a effectué 2 ans de clinique en chirurgie et médecine interne en périphérie avant de débiter une formation en radiologie à Sion, puis aux HUG. Après l'obtention du titre de spécialiste en radiologie en 2006, elle s'est perfectionnée en sénologie et imagerie oncologique à l'Institut Curie à Paris en 2007. De retour en Suisse, elle s'est installée en privé en gardant un temps partiel aux HUG à fin 2008.

Dr Gianfranco John PETRI
Arthrospport
Av. Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge
Né en 1954, nationalité britannique
Diplôme de médecin, 1981 (Italie), reconnu en 2007
Titre de spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 1987 (Italie), reconnu en 2007

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin en 1981, il a continué sa formation orthopédique en Angleterre et en France. Il s'est installé comme chef de service hospitalier à Macon, France en 1993 puis à Great Yarmouth (GB) en 1994. Actuellement il est chef du service d'orthopédie et chef du département de chirurgie de l'Ospedale Regionale Bellinzona e Valli au Tessin et compte exercer une activité indépendante à Genève.

Candidatures (suite)

Dr Marc ROLLINI
Groupe médical d'Onex
1213 Onex
Né en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2000
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2000, il a effectué 2 années de médecin interne avant de débiter sa formation en psychiatrie et psychothérapie, achevée en 2007 avec l'obtention du titre de spécialiste. Privilégiant les approches de thérapies cognitive et comportementale ainsi qu'interpersonnelle, il a également acquis au cours de sa formation une solide expérience dans la prise en charge des addictions avec ou sans substances. Il est installé au sein du Groupe médical d'Onex depuis octobre 2008.

Dr Antonio SANTABARBARA
Rue Emile-Yung 8
1205 Genève
Né en 1968, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1996

Spécialiste en médecine générale, 2006
Formation complémentaire en pratique du laboratoire au cabinet médical, 2007

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1996, il a suivi sa formation à Genève. Actuellement, spécialiste en médecine générale, il est installé à titre privé depuis avril 2006.

Dr Tatiana SACROUG
HUG
Née en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1992 (Russie)
Spécialiste en médecine interne, 2006

Après avoir suivi ses études à St-Petersbourg, elle travaille en suisse depuis 1995 dans les cantons de Neuchâtel et Genève (HUG). Elle obtient l'équivalence du diplôme fédéral de médecin en 2005. Spécialiste FMH en médecine interne et médecine manuelle, elle envisage de s'installer dans le canton de Genève en janvier 2009.

Mutations

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Dr Pierre ROCH, survenu le 14 décembre 2008.

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al 5):

Dr Jean-Pierre BACCHETTA, Dr Cristian DAMSA, Dr Natalia DFOUNI, Dr Thomas McKEE, Dr Christian POPESCU, Dr Yann RETHORET, Dr Thomas WILL, dès le 5 janvier 2009.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Dr Colette BADER dès le 01.01.2009, Dr Christian BERLI dès le 01.01.2009, Dr Philippe BOURGEOIS dès le 01.04.2009, Dr Nevena SATRIC dès le 01.01.2009, Dr Nicolas de TRIBOLET dès le 01.01.2009, Dr Saïd YOUNESSIAN dès le 01.01.2009

Membres honoraires (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, la pratique étant la gratuité, à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Dr Liliana HALFON dès le 01.01.2009, Dr Henri LONGCHAMP dès le 01.01.2009, Dr Michel MENKES dès le 01.01.2009, Dr Alexandre POLET dès le 01.01.2009, Dr Pierre VASSILAKOS dès le 01.01.2009.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art.10):

Dr Diane HEBERT EMERLLAHU dès le 01.01.2009

Contrats de médecins-conseils et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al.11):

Fondation des Parkings: Dr Bernadette MAURICE
Parking Place de Cornavin SA: Dr Bernadette MAURICE
Médecins sans Frontières: Dr Jean-Claude CANAVESE

Petites annonces

Assistante médicale en pédiatrie

Recherchons assistante médicale diplômée pour travail dans un centre médical avec intérêt pour la pédiatrie. Expérience en pédiatrie souhaitée. Taux d'activité: min. 70%. Date d'entrée à convenir. Offre à adresser à: Dr Mélanie Stauffer, place du Lignon 2, 1219 Le Lignon.

Contacteur: par téléphone au 022 979 22 30
par email melanie.stauffer@cmlignon.ch

A remettre

Cabinet médecine générale, rive droite, quartier Charmilles. 140 m² entièrement équipé: informatique, 2 salles d'examen, ECG, salle de radiologie agréée. Assistante médicale à 80%. LIBRE DE SUITE.

Contacteur: par téléphone au 079 213 77 30

Partage de cabinet

Médecin interniste voulant diminuer son activité souhaite partager son cabinet médical avec un jeune confrère désirant s'installer et acceptant de partager les charges. Le cabinet, situé en centre ville, a une surface de 140 m² et dispose de 2 salles de consultation, d'un laboratoire et d'un local de radiologie. Le cabinet conviendrait à un interniste (de préférence) ou généraliste, ayant un droit de pratique.

Contacteur: par téléphone au 079 486 22 37

A louer

Bureau meublé (env. 15 m²) dans cabinet, situé derrière la vieille ville. Convienrait pour psychiatre, psychologue, logopédiste ou activité para médicale. Libre dès le 1^{er} janvier 2009. Loyer inclus: internet haut débit, frais SIG, usage de la salle d'attente et WC.

Contacteur: par téléphone au 022 310 68 92

Recherche pédopsychiatre


Le Réseau de Santé helvétique-clinique Rousseau, situé à Genève, recherche un(e) pédopsychiatre ou psychiatre, avec expérience en jeunes populations. Ses missions seront les suivantes: évaluation et suivis psychothérapeutiques et médicamenteux, interventions d'urgence dans le cadre de l'unité psy. Poste à 100% à durée indéterminée avec plan de carrière. Entrée en fonction: de suite ou à convenir. RSH-Clinique Rousseau dispose de conditions de travail agréables, d'une équipe compétente, motivée et solidaire. Les dossiers complets de candidatures sont à adresser par mail à Mme Maud Planche, direction des ressources humaines, ou à la case postale 1492, 1211 Genève 1.

Contacteur: par email maud.planche@cliniquerousseau.ch

Urgent

Recherche assistante médicale. 2-3 matinées spécialement pour le laboratoire.

Contacteur Dr ROUIJEL: par téléphone au 079 734 50 50



**CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA**
Se soigner au coeur des Alpes...


La Clinique genevoise de Montana est un établissement public médical spécialisé dans :

- Les suites de traitement de clinique
- Les réadaptations post-chirurgicales
- Le traitement des affections psychiques
- Le traitement des douleurs aiguës et chroniques
- L'enseignement thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques

Admissions
Les admissions se réalisent dans un délai de 2 à 3 jours.
Les frais d'hospitalisation sont pris en charge par les assurances maladie ou accident.

Pour nous contacter

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Direction – Administration : | Tél. : 027 / 485 61 11 |
| Direction médicale : | Tél. : 027 / 485 66 02 |
| Service des admissions : | Tél. : 027 / 485 61 22 |
| E-mail : | contact-cgm@hcuge.ch |
| Site internet : | www.cgm.ch |



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

Post Tenebras Lux

anne micheli

physiothérapeute diplômée membre agp

physiothérapie
à domicile

rééducation générale, orthopédie,
traumatologie, neurologie, pneumologie,
drainage lymphatique manuel,
bandages (földi), drainage autogène
(mucoviscidose)

à partir du 5 janvier 2009

de préférence dans les communes
sud du canton de Genève

sur rendez-vous
m +41 79 230 52 46
a.micheliphysio@gmail.com

A vos agendas!

Jeudi 26 février 2009 12h30 - 13h30

La cachexie tumorale: physiopathologie et conséquences

Le Groupe genevois des praticiens en soins palliatifs (GGPSP) invite tous les collègues à participer à cette séance de formation.

Orateur: Dr Nathalie Jacquelin-Ravel, médecin référent du Service de Nutrition, hôpital de la Tour, Meyrin

Lieu: Salle de réunion de l'AMG, 15, rue Goetz-Monin, 1205 Genève

Des crédits de formation ont été demandés.

Renseignements: Dr Nathalie Steiner Collet, nathsteiner@hin.ch



Mardi 3 mars et mardi 31 mars 2009

Formation continue 2009 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

Organisation et renseignements : Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des enfants, HUG, Genève, 022 372 45 31

Transition de la pédiatrie aux soins adultes pour les adolescents malades chroniques: encore un long chemin à parcourir – JC Suris

Mardi 3 mars 2009 – 8h00 - 9h00

Auditoire 2 Auguste-Tissot – BH 08 – CHUV

Antibiotiques et résistances – A. Gervais

Mardi 3 mars 2009 – 9h00 - 10h00

Nouvelle auditoire de pédiatrie - 2^e étage - HUG

Hématomes et fractures: maltraitance ou accident? – N. Lutz, JJ. Cheseaux

Mardi 31 mars 2009 – 8h00 - 9h00

Auditoire 2 Auguste-Tissot - BH 08 - CHUV

Update sur la prophylaxie de l'endocardite – C. Tissot

Mardi 31 mars 2009 – 9h00 - 10h00

Nouvelle auditoire de pédiatrie - 2^e étage - HUG



Jeudi 5 mars 2009 de 14h à 17h30

L'adolescent qui consulte

Atelier pratique avec patients formateurs adolescents

Pratique de la consultation avec des patients formateurs, jeunes acteurs spécialement entraînés pour la formation des médecins. L'entraînement se fera en petits groupes sur des situations cliniques d'adolescents consultant au cabinet médical.

Objectifs de la formation étant d'apprendre à :

- Créer des conditions favorables à l'établissement d'une alliance avec un adolescent
- Aborder l'adolescent en fonction de son stade de développement
- Explorer efficacement les habitudes de vie de l'adolescent pour lui assurer des soins adaptés

Organisation : Unité santé jeunes, Département de l'enfant et de l'adolescent, HUG et Unité multidisciplinaire de santé des adolescents, CHUV.

Reconnaissance de 3 crédits pour la formation continue SSMI, SSP, SSMG, 4 crédits pour la SSGO - attestation sur place

Lieu : Auditoire Tissot, CHUV

Renseignements et inscription : Secrétariat Unité multidisciplinaire de santé des adolescents, tel 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail : umsa@chuv.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
23 mars 2009**

**Délai rédactionnel :
2 mars 2009**



A vos côtés



Nos centres de prélèvements

nouveau

dianalabs • Confédération Centre •

Confédération Centre (rez-de-chaussée) • 1204 Genève

tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44

• Horaires d'ouverture: lu-ve: 7h30-12h

dianalabs • Colline •

6, rue de la Colline • 1205 Genève
tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44

• Horaires d'ouverture:

lu-ve: 7h30-12h • 13h-17h • sa: 8h-11h

dianalabs • Servette •

15, rue Louis Favre • 1201 Genève
tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44

• Horaires d'ouverture:

lu-ve: 7h-12h • 13h30-16h30

dianalabs • Villereuse •

2, carrefour Villereuse • 1207 Genève
tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44

• Horaires d'ouverture:

lu-ve: 7h-11h30

 **dianalabs**
diagnostics d'analyses médicales

6, rue de la Colline • 1205 Genève

tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44 • info@dianalabs.ch • www.dianalabs.ch